



**Appel d'offres pour l'élaboration d'un plan
d'affaires pour le *Pôle d'expertise en
plantes fourragères du Québec***

**La date limite pour la réception des propositions est le vendredi
10 août 2018 à 15 h.**

L'utilisation du masculin dans ce document n'a que pour unique but d'alléger le texte et désigne autant les femmes que les hommes.

OBJECTIF DE L'APPEL D'OFFRES

Par cet appel d'offres, le Conseil québécois des plantes fourragères (CQPF) souhaite recevoir des propositions de consultants qualifiés pour élaborer le plan d'affaires de la mise en place du *Pôle d'expertise en plantes fourragères* au Québec.

DURÉE DU PROJET

Après acceptation du projet à une aide financière, le projet devrait se dérouler sur un maximum de 12 mois.

CONTEXTE

Le secteur des plantes fourragères occupe un peu plus de 50 % des superficies cultivées du Québec. En considérant toutes ces surfaces en culture, de l'importance des productions fourragères dans l'alimentation des troupeaux et du potentiel pour la commercialisation, le secteur des plantes fourragères reconnaît qu'il y a un manque de ressources et d'expertise en production fourragère que cette expertise est peu coordonnée et intègre mal le secteur de la production aux performances des animaux (le lien du champ à l'étable). Malgré l'impact économique, social et environnemental de cette production, il n'existe pas de lieux de concertation et de coordination de l'expertise comme il en existe dans presque toutes les productions agricoles.

Le CQPF, qui regroupe des membres individuels et corporatifs de tous les secteurs de la filière fourragère, est le requérant de ce projet. Le CQPF agit en tant que représentant de tous les partenaires du secteur des plantes fourragères au Québec.

Lors de la mise à jour de la planification stratégique du secteur des plantes fourragères en février 2018, les partenaires du secteur optent pour la création du *pôle d'expertise en plantes fourragères*. La formule du pôle d'expertise, formule qui s'avère efficace dans d'autres secteurs, est privilégiée, car elle nous paraît la plus appropriée pour favoriser l'engagement de tous les intervenants pour faire progresser le secteur.

Lors de ces consultations, le rôle du pôle a été défini comme suit : concerter et coordonner les actions des intervenants et les besoins des entreprises agricoles dans les domaines de la recherche, la formation et le transfert technologique pour le développement du secteur des plantes fourragères.

Les mandats du pôle ont été définis :

- Assumer un rôle de leadership et de concertation
- Assurer que les besoins de recherche soient comblés
- Assurer que les besoins de transferts technologiques soient comblés
- Contribuer à la formation des intervenants et des producteurs

- Soutenir les initiatives de développement

C'est dans ce contexte que devra être conçu le plan d'affaires du ***Pôle d'expertise en plantes fourragères.***

BUT

Produire un plan d'affaires qui comprendra l'analyse du projet, le plan de réalisation, le plan de communication, le mode de financement, l'accompagnement, etc., permettant au CQPF de créer à court terme, avec ses partenaires un pôle d'expertise en plantes fourragères au Québec. Ce plan devra contenir l'ensemble des éléments permettant au secteur des plantes fourragères, par l'entremise du CQPF, de prendre les décisions judicieuses pour définir le pôle d'expertise, de le mettre en place et d'en assurer le fonctionnement sur du long terme.

LE PROJET

Qualifications

Pour mener à bien ce projet, le consultant retenu devra avoir les qualifications suivantes :

- une expérience dans l'élaboration de projets et de plans d'affaires;
- la capacité de concerter des partenaires aux intérêts propres à leur organisation respective, vers une vision commune;
- des habiletés à rédiger, dans un français de qualité, de façon concise et précise;
- le dynamisme pour proposer des idées innovantes dans la résolution de problème;
- des connaissances et de l'expérience avec les exercices de consultations;
- une connaissance et une compréhension globale des productions agricoles.

LES PARTENAIRES AU PROJET

Tous les partenaires du secteur sont concernés par la mise en place du pôle. Le consultant devra en tenir compte, et s'assurer de leur engagement.

Listes des partenaires :

- Les producteurs et utilisateurs de fourrages et les producteurs de grains,
- Les organismes publics et parapublics,
- Les fédérations concernées par les plantes fourragères,
- Les services-conseils,
- Le secteur du foin de commerce,
- La recherche et l'enseignement,
- Les fournisseurs d'intrants.

LA RÉALISATION

Dans sa démarche, le consultant gardera toujours à l'esprit que tous les partenaires du secteur doivent se sentir impliqués et concernés. Ceci demandera d'en consulter un certain nombre. Le consultant sera sous la supervision et travaillera en étroite collaboration avec le comité de suivi formé de membres du conseil d'administration du CQPF et d'anciens présidents du CQPF.

Le consultant sera responsable de la coordination du projet et devra accompagner les membres du comité dans la mise en œuvre complète du plan d'affaires et de communication.

DÉMARCHE

Après acceptation de la proposition par le requérant, les étapes prévues sont les suivantes:

Comité de suivi : Le consultant travaillera en communication régulière avec le comité de suivi de la Planification stratégique du secteur des plantes fourragères (PSSPF) et le comité de suivi de la mise en place du Pôle d'expertise, formé d'administrateurs actuels et passé au CQPF.

- Une première rencontre avec le comité de suivi aura lieu dès l'acceptation du PDS. À cette occasion, la documentation appropriée sera fournie au consultant. Également, le comité de suivi s'assurera que le consultant a une excellente compréhension de son mandat et des outils à sa disposition.
- Au moins deux rencontres en cours de réalisation de mandat sont prévues avec le comité de suivi pour s'assurer que l'ensemble de la démarche correspond aux exigences. À ces occasions, le consultant fera un rapport d'étape. Aux deux semaines, un rapport sur l'état d'avancement sera fourni au comité de suivi.

Exigences :

Le consultant recherché sera un excellent communicateur et saura rédiger avec clarté et concision.

Connaissance du milieu agricole et du secteur des plantes fourragères est un atout.

SOUSSION***Consignes pour déposer les offres***

Les soumissions doivent être envoyées au plus tard le 10 août 2018 à 15h par courriel à l'adresse suivante: info@cqpf.ca

Éléments à inclure dans les offres de service

Les offres doivent contenir les renseignements et éléments suivants :

1. Lettre de présentation, incluant le nom du consultant, son adresse et une personne-contact désignée.
2. Dans un texte narratif, décrire le travail proposé pour remplir le mandat et énumérer les éléments constituant le plan d'affaire et nécessaire pour la mise en place d'une nouvelle structure comme le pôle d'expertise. Comment votre approche permettra de mettre à contribution les partenaires pour la mise en place d'un pôle d'expertise. Vous devrez décrire sommairement votre processus d'intéressement.

Définition : L'intéressement est le processus par lequel les relations entre les acteurs identifiés sont stabilisées. Les associations et les alliances à sceller sont définies au cours de cette étape.

3. Une proposition comprenant un budget détaillé plus les taxes :
 - a) Estimé du nombre d'heures et le taux horaire.
 - b) Séances de consultation.
 - c) Préparation, production et dépôt de rapports.
 - d) Déplacements et autres coûts remboursables et leur motif. Énoncé du coût total prévu.
4. Échéancier pour la réalisation du travail et plan de travail. Fournir une description détaillée de l'approche proposée et des échéanciers de travail.

5. Deux références pertinentes à la réalisation de travaux similaires. Si vous possédez plusieurs références, nous indiquer les deux plus pertinentes en lien avec cette demande.

NORMES D'ÉVALUATION

Les offres reçues seront évaluées par le comité de suivi. Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

- Degré de compréhension des exigences du CQPF telles que présentées dans la proposition (40 %);
- Expérience reconnue dans l'élaboration de structures organisationnelles et dans les exercices de concertation (50 %);
- Coût de la proposition en relation avec le travail proposé (10 %).

Les quatre consultants dont les offres de service se seront démarquées seront convoqués en entrevue.

Adjudication du contrat

Le contrat sera adjugé au mérite. Le CQPF se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute proposition et le contrat ne sera pas nécessairement accordé au moins-disant.

COÛT DU DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE PAR LES CANDIDATS

Les coûts pour l'élaboration d'une offre en réponse au présent appel seront assumés entièrement par les consultants candidats; aucun frais ne sera imputable au CQPF d'aucune façon.

RETRAIT D'OFFRE

Toute offre peut être retirée ou modifiée par son auteur, à tout moment précédant l'échéance susmentionnée.